

# Règlement Intérieur

## 1<sup>er</sup> Tournoi Rapide de Nomain

*Dans le cadre de la semaine au Féminin*

### Article 1 : Organisation

Le Club « La Diagonale de Nomain » organise son 1<sup>er</sup> Tournoi Rapide le dimanche 08 mars 2020 à la Salle Louette, 23 rue Jean Lebas, à Nomain.

### Article 2 : Homologation et Appariements

Ces tournois sont homologués par la Fédération Française des Echecs en 7 rondes. Les appariements informatisé, programme PAPI 3.3.6, se font au Système de Haley. Ils seront comptabilisés pour le classement Elo rapide d'Avril 2020.

### Article 3 : Cadence

La cadence est de 12 minutes + 5 secondes par coup, par joueur.

### Article 4 : Inscription

Pas de droits d'inscription, sinon 2 € à partir du 06/03/20. Tout joueur doit être licencié au moment de l'inscription. Aucune inscription ne sera prise sans le n° de licence.

### Article 5 : Pointage et horaires prévisionnel des rondes

Pointage de **9h à 9h45**. Les retardataires seront appariés à la ronde suivante.

Délai de retard : 5 mn.

Horaires prévisionnels :

**Ronde 1 à 10h**

Ronde 2 à 10h45

Ronde 3 à 11h30

**Ronde 4 à 13h30**

Ronde 5 à 14h15

Ronde 6 à 15h

Ronde 7 à 15h45

Remise des Prix à 16h30

### Article 6 : Classement

Le classement final est établi suivant le nombre de points de partie à l'issue de la dernière ronde. Les départages des ex aequo sont dans l'ordre le Buchholz et la Performance. Prix à la place réelle.

### Article 7 : Arbitrage et règles du jeu

Le tournoi est arbitré par Michel BARBAUT (AF02) et Philippe DEGREMONT (Arbitre Stagiaire). Les règles du jeu rapide s'appliquent à ce tournoi. **La partie sera perdue après le 2<sup>nd</sup> coup illégal achevé** (Livre de l'arbitre : article 7.5.5 sur les irrégularités).

L'article A.4 s'applique pour l'ensemble du tournoi.

## **Article 8 : Comportements des joueurs**

Tous les participants s'engagent à avoir une attitude conforme à l'éthique de notre sport (Charte du joueur d'échecs). Les analyses et blitz sont interdits dans l'aire de jeu. Les téléphones portables doivent être éteints, le joueur dont le téléphone sonne ou vibre perd la partie. Il faut aussi éviter toute lecture ou discussion suspecte. Tout joueur doit quitter l'aire de jeu une fois sa partie terminée.

## **Article 9 : Commission d'Appel**

En cas de réclamation, le joueur préviendra oralement l'arbitre principal avant la fin de la partie. Le joueur mettra par écrit ses récriminations avant le début de la ronde suivant. L'arbitre transmettra la réclamation à la commission d'Appels sportifs.

L'inscription au 1<sup>er</sup> Tournoi Rapide de Nomain implique l'acceptation du présent règlement.

L'arbitre Principal  
Michel Barbaut

L'organisateur  
Jean Paul Tissier